



Je crois que mon avocate me roule !!!!!!!!

Par **julie112**, le **15/06/2009** à **13:55**

Bonjour,

je suis en procédure de divorce à l'amiable, mon mari et moi avons la même avocate.

j'ai demandé l'aide juridictionnelle au début de ma procédure.

mais mon avocate se faisait de plus en plus insistante, mon mari et moi avons payé la totalité de nos frais d'avocat.

entre temps, j'ai reçu ma réponse d'aide juridictionnelle ; j'y ai droit totalement.

après de nombreuses difficultés pour avoir mon avocate au téléphone, je me suis déplacé à son bureau.

elle n'était pas du tout "chaude" pour me rembourser. elle m'a fait un premier chèque de 300 euros (sur 1200) MAIS maintenant elle veut revoir à la hausse la facture de mon mari sous prétexte que j'ai droit à l'aide!!!!!!

A-t-elle le droit de faire une telle chose? surtout que la requête n'est même pas encore envoyée au tribunal!!!

MERCI de bien vouloir me renseigner je ne sais plus quoi faire...

Par **buronavocat**, le **28/06/2009** à **15:00**

bonjour,

en cas de litige avec un avocat à propos d'honoraires versés ou à verser, vous pouvez saisir le Bâtonnier de l'ordre des avocats dont dépend l'avocat qui traite votre dossier.

Cordialement

Marie-Anne Buron